Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023 Publication : 03/07/2023



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire - Séance du 27 juin 2023

Délibération n° 2023-037 : APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRET PORTÉ PAR L'ASSOCIATION DES CADRES TERRITORIAUX DE L'ACTION SOCIALE (ACTAS) – AUTORISATION

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 14

PRÉSENTS: 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arrnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Fabienne JOUVET (en visioconférence), Emilie MARCHÈS, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU

EXCUSÉS: 4

Mesdames, Monsieur: Alain ANZIANI – Président, Arrnaud ARFEUILLE (procuration à Sylvie CASSOU-SCHOTTE), Sylvie DELUC (Procuration à Michèle BOURGEON), Kubilay ERTEKIN (Procuration à Emilie MARCHÈS)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Fabienne JOUVET

Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre du projet de création de l'épicerie sociale et solidaire mobile, il est proposé de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), porté par l'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale (ACTAS). L'AMI vise à soutenir l'émergence d'actions ambitieuses et de projets expérimentaux en matière d'intervention sociale de proximité autour de 4 thématiques :

- Favoriser l'insertion des personnes souffrant de handicap dans le monde du travail, soutenu par ACCEO-TADEO pour un montant de 5 000 € :
- Combattre l'insécurité alimentaire en favorisant une alimentation plus durable, soutenu par le Groupe UP pour un montant de 5 000 € ;
- Conduire une action de lutte contre la précarité énergétique, soutenu par EDF pour un montant de 5 000 € ;

- Rompre l'isolement des populations quels que soient leur âge, leur catégorie et condition sociales, leur environnement de vie partagé, avec implication d'acteurs locaux de proximité, soutenu par Le Groupe ENSEMBL' pour un montant de 5 000 €.

Le projet d'épicerie s'inscrit dans la deuxième thématique autour de l'alimentation.

La demande de financement faite dans le cadre de cet AMI porte essentiellement sur la conception et la fabrication de la future épicerie sociale et solidaire mobile.

La demande de financement comporte plusieurs parties dont :

- La partie étude, élaboration du dessin du prototype de l'épicerie par les designers de l'agence Pratico-Pratique pour un montant de 5 000 euros.
- La partie fabrication pour un montant de 2 000 euros
- La partie achat de matériaux pour un montant de 7 000 euros.

Le coût de conception et de fabrication de la future épicerie mobile étant de 15 000 euros. Le budget de financement prévisionnel se présente ainsi :

CHARGES		PRODUITS		FINANCEMENT			
Poste budgétaire	Montant		Co-financeur	Acquis/en attente	Montant		%
Etudes (y compris honoraires)	5 000.00 2 000.00	€	Département de la Gironde	En attente	7 000,00	€	
Travaux Matériel	7 000.00		Communes Auto-financement (CCAS de Mérignac) Autres financements privés (don,	Acquis	4 000.00	€	
Transport	1000.00	€	mécénat)	Préciser		€	
Préciser la nature		€	AMI ACTAS	En attente	4000.00	€	
Préciser la nature		€	A compléter	Préciser		€	
Préciser la nature		€	A compléter	Préciser		€	
Préciser la nature		€	A compléter	Préciser		€	
Préciser la nature		€	A compléter	Préciser		€	
Préciser la nature		€	Produits des ventes	Préciser		€	
Préciser la nature		€	A compléter	Préciser		€	
Préciser la nature		€	A compléter	Préciser		€	
Préciser la nature		€	A compléter	Préciser		€	
TOTAL	15 000.00	€		TOTAL	15 000.00	€	

Le montant de la subvention sollicité est de 4 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à signer le dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt
- à solliciter une subvention à hauteur de 4000 euros
- à signer tous documents correspondant à cette demande et permettant la mise en œuvre de l'action

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme Fait à Mérignac, le 27 juin 2023

Fabienne JOUVET Secrétaire de séance

Centre Communal C

d'Action Sociale

<u>Sylvie CASSOU-SCHOTTE</u> Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.